

RIVES ET COTEAUX DE LA FRETTE-SUR-SEINE



Une ouverture en bord de Seine laisse percevoir l'enchaînement des motifs affaibli par une forte végétation de berge masquant partiellement la Seine.
Petit voilier sur la Seine, Charles Camoin, 1946.
La Frette-sur-Seine, un paysage contemplé et peint par de nombreux impressionnistes et leurs successeurs.

- La limite concave et ensoleillée de la boucle de Saint-Germain
- Un paysage magnifié par les peintres
- Une structure de berge et de coteaux habités à valoriser
- Des articulations à organiser aux extrémités de l'unité

À quinze kilomètres de Paris, les rives et coteaux de la Frette-sur-Seine dessinent un paysage ténu en rive de Seine, un paysage « en long » organisé en pied de coteau et d'où se dégage une ambiance intime qu'on aime parcourir le long du chemin de halage. C'est une faible épaisseur dont on dispose entre le haut coteau et le bord du fleuve mais qui offre des vues ouvertes et lointaines du côté de la Seine. Le site en écrin fait converger le regard dans d'excellentes conditions d'exposition. C'est aussi un lieu bien décrit et identifié par les peintres, notamment Marquet qui y a résidé. On vient s'y promener au rythme des péniches parce que ce paysage est spécifique et qu'il procure, par contraste avec les « paysages mouvants » des unités urbaines voisines, une sensation de stabilité et une belle respiration de nature.



Limites et voisinage

Les rives et coteaux de la Frette-sur-Seine, qui comprennent aussi une part d'Herblay, appartiennent à la vaste unité paysagère de la boucle de Saint-Germain. Ils en constituent un court épisode en bord de Seine, d'une faible épaisseur, mais intensément riche de motifs de paysage. Au-delà du coteau, l'unité s'inscrit dans l'enchaînement des buttes du Parisis - Val-de-Seine au nord et à l'est et dans celui des plaines de Pierrelaye - Bessancourt à l'ouest.

Les limites sont clairement marquées par les horizons de perception. Dans la partie nord, ils sont arrêtés brusquement par le rebord du coteau, soulignés par la végétation.

Au sud, les limites sont hors département. Lorsque la végétation des bords de Seine permet une ouverture, le regard file vers les reliefs boisés de la forêt de Saint-Germain.

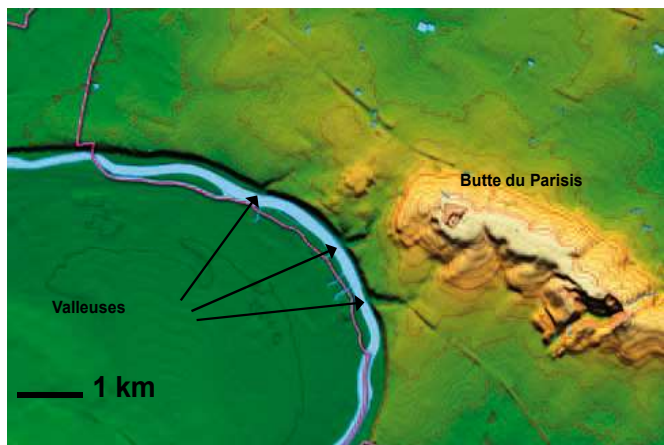
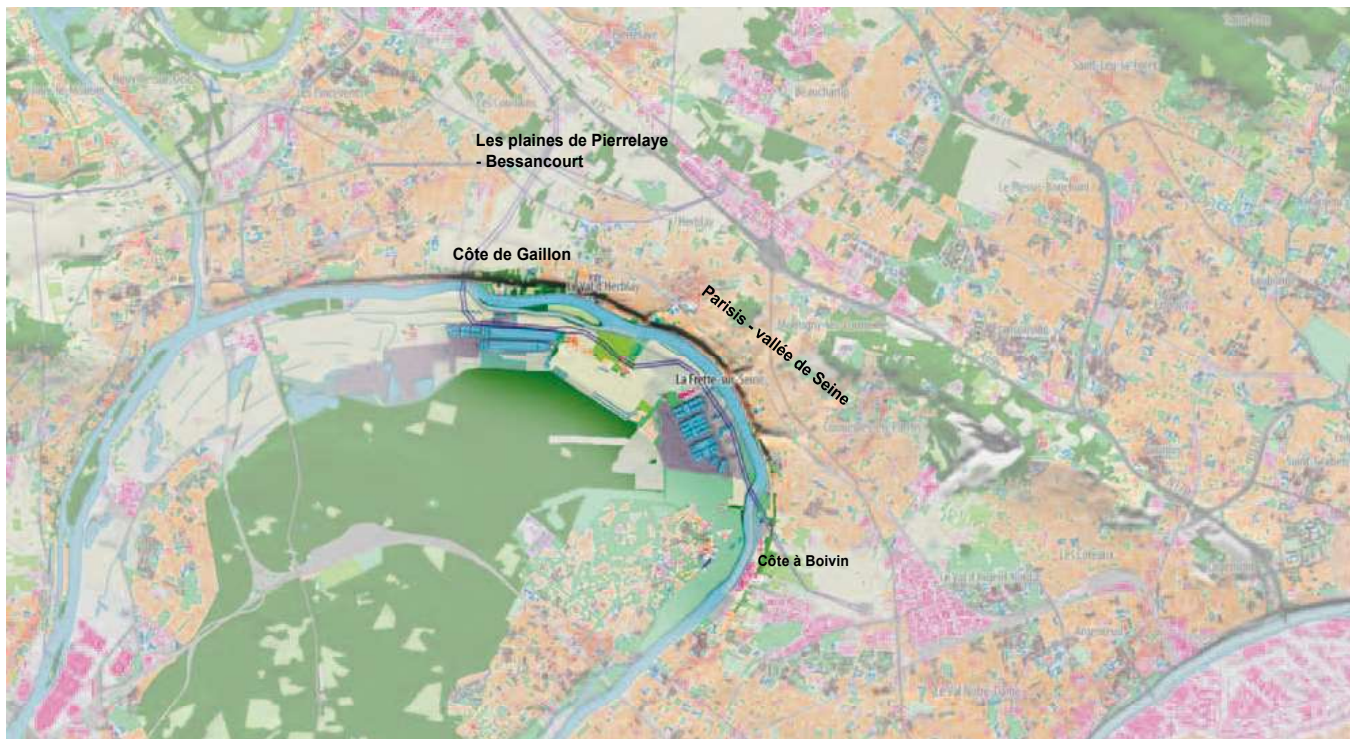
La limite avec l'unité des plaines de Pierrelaye est nette, formée par les franges urbaines qui s'arrêtent aux bords d'un épisode de coteau encore naturel.

Charpente naturelle

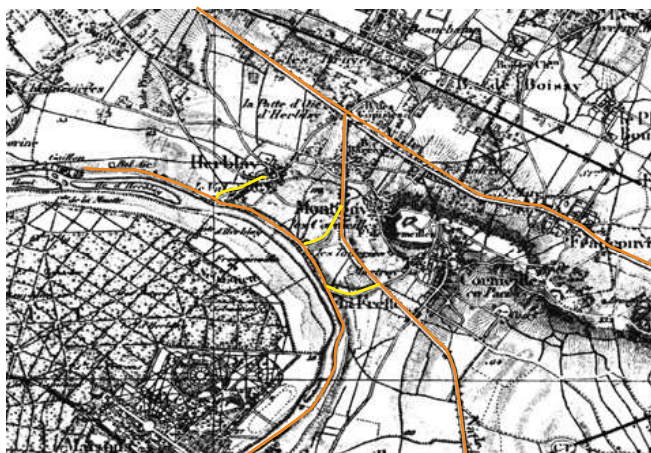
L'unité de paysage est constituée par le coteau concave, situé 40 m environ au-dessus de la Seine. Celui-ci s'enchaîne avec le fond de vallée et la boucle en offrant de magnifiques conditions de perception favorisées par un éclairage optimal orienté au sud.

Sur l'autre rive, la forêt de Saint-Germain recouvre le fond plat de l'intérieur de la boucle.

L'île d'Herblay et l'île Motteau constituent un écran végétal important dans le secteur en vis-à-vis de la station d'épuration d'Achères. Ces îles ont, en outre, une grande présence sur l'ensemble du linéaire des rives à Herblay.



Extrait de carte du relief : un système de « valleuses » griffe le rebord de la boucle de Saint-Germain. Ces petites vallées suspendues perpendiculairement au bord du coteau de Seine ont logiquement été choisies pour l'implantation des principales infrastructures reliant La Frette à la plaine du Parisis.



Extrait de la carte d'Etat Major, 1853. On distingue des itinéraires majeurs (bords de Seine, plaine du Parisis) et l'on voit clairement les routes transversales emprunter les échancrures des valleuses (en jaune) pour gagner la Seine.



L'unité de paysage est marquée dans toute sa longueur par l'horizon boisé du rebord du coteau qui cadre les vues. Et elle oriente les perceptions vers l'intérieur de la boucle en direction de la Seine tout en profitant de la mise en scène du versant habité éclairé plein sud, mélangeant architecture bourgeoise de la fin du XIX^e et maisons d'architecte plus modernes. On remarque l'importance de l'ouverture en rive de Seine, qui permet la lecture de la continuité de l'enchaînement des motifs du paysage.

Structures et motifs

Un paysage « linéaire »

L'unité de paysage, maintenue par l'écrin formé par le rebord du coteau de Seine, s'organise sur l'étroite berge en une structure très construite, linéaire et continue au pied du coteau. L'horizon boisé du coteau forme une coupure nette avec les unités voisines en donnant ainsi le sentiment d'être loin des vastes développements urbains du plateau, pourtant tout proches, s'y enchaînent, depuis la Seine jusqu'aux hauteurs boisées du coteau, alternativement routes et implantations bâties linéaires, parallèlement au fleuve.

Ainsi, on retrouve le plus souvent une voie de berge où se greffent régulièrement des zones de parking, parfois une seconde au pied du coteau, et enfin une troisième voie en rebord haut du coteau distribuant chacune de part et d'autre un à deux rangs d'habitations. Il n'existe que très peu de structure dans l'autre sens, à part quelques voies ou chemins piétons en « traverses » faisant le lien perpendiculairement à cette structure et « unissant » la plaine du Paris aux berges de Seine. En ce qui concerne les routes, elles empruntent le plus souvent les petites vallées entaillant légèrement le coteau de Seine et permettent de remonter de façon plus douce le long du coteau.

Une architecture spécifique

Il en résulte une ambiance très marquée par l'architecture qui fait « front » à la Seine, animée par de grandes villégiatures du début du XX^e siècle en alternance avec des habitations plus récentes accolées en R+1, R+2. L'ensemble des habitations se tourne vers la Seine pour profiter au maximum de la vue et de l'ensoleillement plein sud. Les jardins s'organisent devant les habitations parfois marquées par une architecture de toits terrasses et surlignent le relief du coteau.

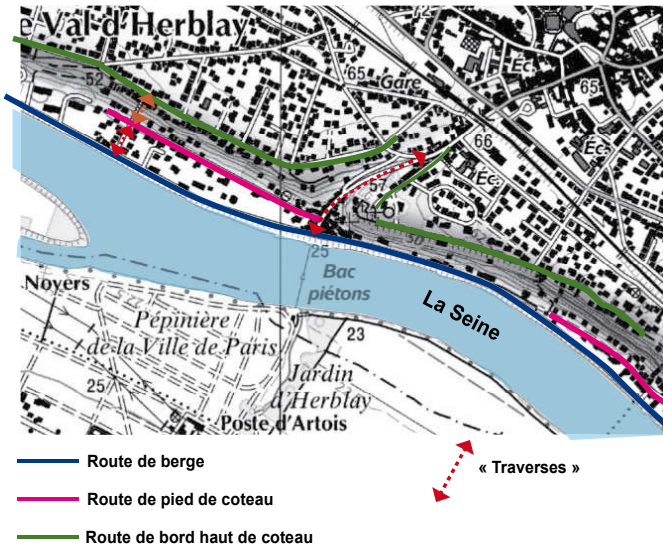
Promenades et ouvertures en bord de Seine

Un chemin de halage existe tout au long de la berge de Seine, encadré par de beaux alignements de tilleuls taillés en tête de chat. Les berges sont agréables pour la promenade, surtout dans la partie amont. Lorsqu'elles ne sont pas encombrées par la végétation, on remarque la présence d'un point de vue notable sur le parvis de l'église de La Frette offrant une vue très dégagée en direction du fleuve.

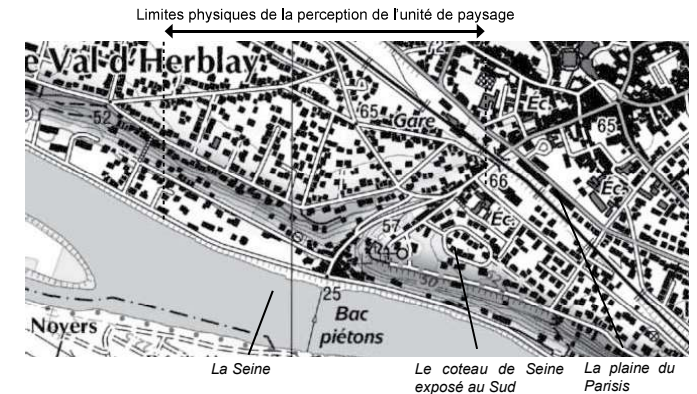
Dans cette unité de paysage, c'est la qualité des ouvertures qui fait celle des espaces publics des berges. Dans ces espaces ouverts, la disposition et l'intégration des parkings pourraient être améliorées.

Un épisode aux limites nettes et contrastées

La séquence résidentielle de La Frette-sur-Seine est nettement limitée, en amont par les installations industrielles du port relié aux carrières de Cormeilles, en aval par une portion non construite du coteau, en contact avec les plaines de Pierrelaye, la côte de Gaillon.



L'implantation bâtie linéaire et continue en pied de coteau fait front à la Seine. Elle participe d'une structure qui accompagne l'élan de la boucle et rend difficile les liens transversaux avec la plaine habitée du Paris Val de Seine.



Position des infrastructures dans la charpente naturelle.
Une structure linéaire avec très peu de relation transversales qui a tendance à « cloisonner » le paysage de la Frette-sur-Seine.



A la Frette-sur-Seine, les grandes demeures bourgeoises du XIX^e siècle ponctuent le paysage du bord de Seine et enrichissent le site de leur imposante architecture.

Conditions de perception

Tout au long de l'unité de paysage, les perceptions sont limitées par l'horizon boisé du coteau. Du fait de la concavité dans laquelle s'est installé La Frette-sur-Seine, elle forme un horizon omniprésent très marquant que les peintres impressionnistes ont figuré dans leurs oeuvres. D'autre part, c'est surtout la végétation (très présente sur l'ensemble de l'unité) qui permet ou non de bonnes conditions de jouissance du paysage. Sur la berge opposée, elle permet néanmoins de masquer complètement les usines des stations d'épuration. En revanche, elle obstrue parfois les vues en rive droite. Plusieurs belvédères existent dans cette unité de paysage. Le plus souvent situés au niveau des vallons, ils composent, en particulier depuis les abords de l'église d'Herblay, de belles ouvertures sur les horizons lointains de la forêt Saint-Germain, de la boucle jusqu'à l'horizon des buttes de l'Hautil.

L'île d'Herblay et l'île Motteau garantissent un écrin naturel à la Seine devant les installations d'Achères.



Le relief permet au coteau de faire lui-même paysage, en présentant une organisation urbaine rythmée par l'alternance des façades avec les terrasses de jardins.

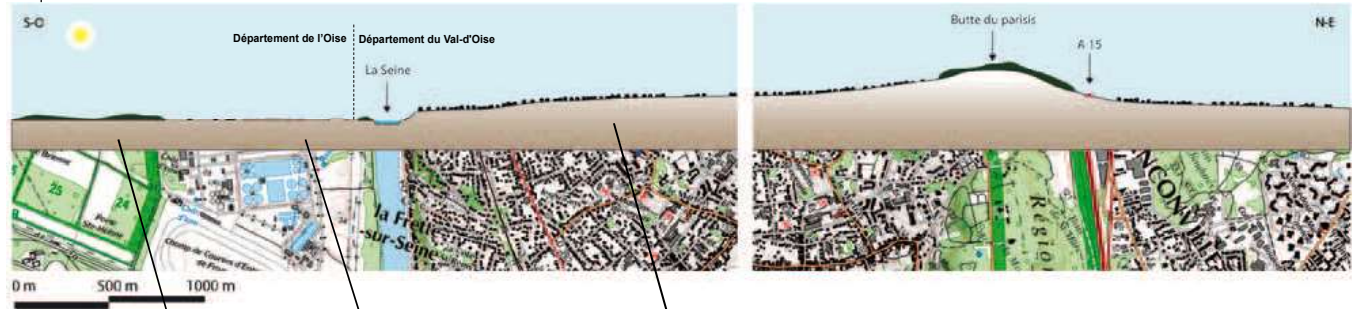


Vue depuis les abords du parvis de l'église de La Frette-sur-Seine qui, en surplomb sur la berge, offrent une belle ouverture sur la Seine.



Vue depuis l'église d'Herblay située en position d'éperon, vers la courbe de la Seine et l'horizon des buttes de l'Hautil. Le paysage du coteau est habité par les toitures caractéristiques des villégiatures 1900 et par la végétation de jardins qui les accompagne.

Coupe de la boucle de Saint-Germain aux buttes du Parisis.



Reliefs boisés de la forêt de Saint-Germain

Stations d'épuration

Plaine du Parisis-Val de Seine

Position de la coupe



Un aspect peu valorisant du paysage d'entrée de ville (bâtiments d'usines à l'entrée sud de la Frette-sur-Seine) mais qui relie la Seine aux carrières des buttes du Parisis.



Une « traverse » proche de la côte de Gaillon. Ce chemin piéton permettant de remonter le coteau entre les habitations est l'unique et faible lien transversal avec le rebord haut de la boucle de Seine.



Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Le paysage de l'unité des rives et coteaux de la Frette-sur-Seine est clairement identifié dans ses limites et la qualité de ses composantes. Les enjeux de paysage, à l'intérieur de l'unité, se concentrent davantage sur le maintien et la préservation de ces caractères remarquables que sur la formulation d'un projet de territoire. A l'inverse, en amont et en aval de l'unité, des articulations doivent être imaginées avec les unités voisines des plaines de Pierrelaye-Bessancourt et du Parisis-Vallée de Seine.

Préserver la lisibilité d'une urbanisation dans son site

Les valeurs à préserver dépendent fortement des conditions de lisibilité du site. La lisibilité de la relation de la ville à son site, formé par la concavité des reliefs, est un enjeu important dans le sentiment d'appartenance à l'unité de paysage. En particulier, la possibilité de lire le paysage composé par les belles bâtisses et celle de l'horizon du coteau de boucle de Seine sont essentielles.

Les enjeux se concentrent donc sur :

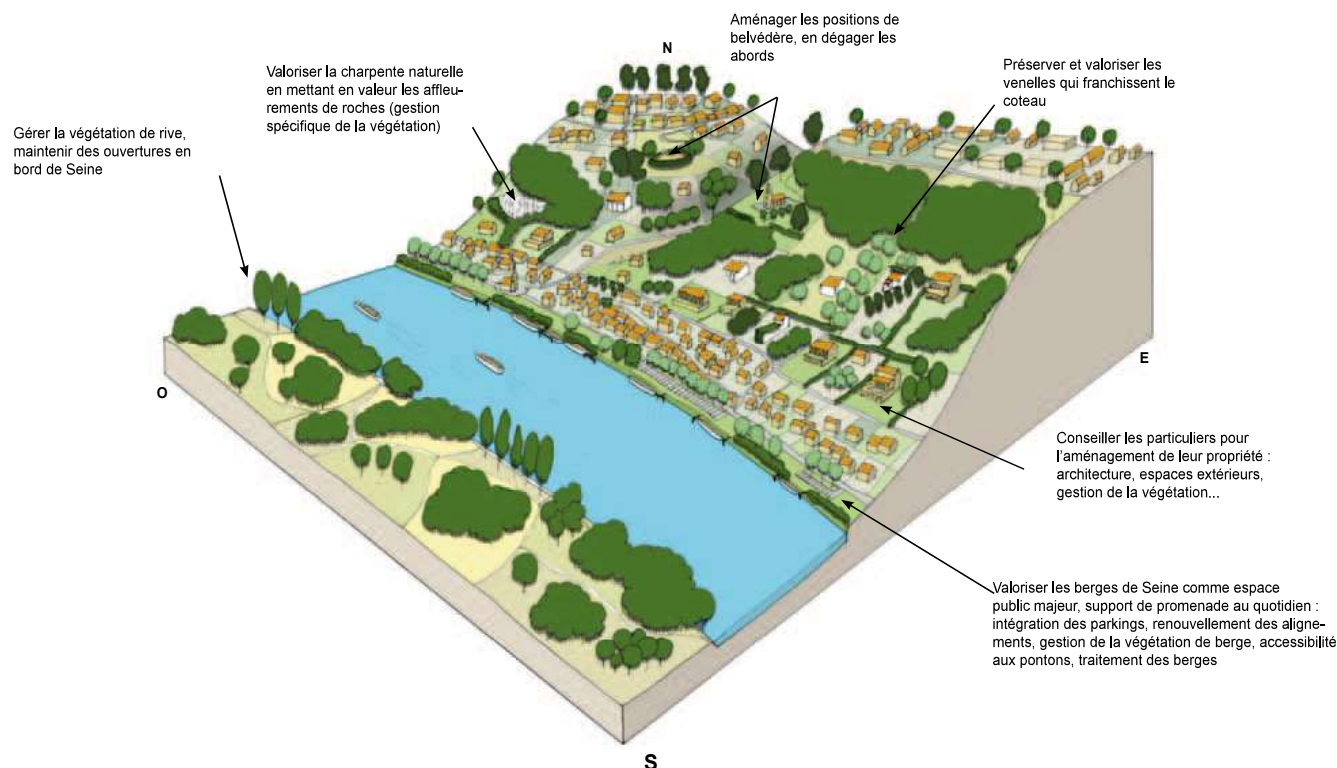
- le maintien d'ouvertures en pied de coteau qui donnent à lire la charpente naturelle (le front de roche affleurante) ;
- la valorisation des belvédères à mi-coteau et au rebord, en particulier quand ils sont associés à des éléments de patrimoine et de la vie publique (église).
- la gestion de la végétation occultante (surtout depuis les belvédères) de coteaux, en majorité privatisée qui repose sur des actions de conseil auprès des particuliers pour valoriser leur patrimoine architectural et paysager ;

Valoriser la qualité urbaine

■ Travailler la qualité et la lisibilité des entrées de ville par le bord de Seine. Les limites urbaines en amont et en aval de l'unité sont indistinctes : dos de zones d'activités, espaces délaissés et friches. L'enjeu est celui d'une qualification de ces espaces qui valorise la lisibilité des éléments de nature (la Seine et ses coteaux) et marque clairement l'entrée de ville. Un soin particulier peut être apporté aux traitements des franges des zones d'activités, à la gestion des bas côtés et au traitement du seuil de La Frette-sur-Seine (alignements, mise en scène...).

■ Soigner la qualité des espaces publics. Ce grand site de promenade doit faire l'objet d'un traitement de l'espace public à la mesure de son ampleur. L'ensemble de la berge doit être considéré comme un seul espace public tout en longueur. L'attention doit donc se porter sur le soin des relations à la Seine et au grand paysage à travers la qualité de la gestion des ouvertures et de la végétation de berge permettant des perceptions lointaines et dégagées, l'intégration des stationnements et leur lisibilité dans l'espace public, le traitement et le soin de gestion apportés à la berge elle-même. Perpendiculairement à cet espace public en long, les venelles qui franchissent le coteau sont essentielles. Elle sont un lien tenu entre les paysages des plaines habitées et le bord de Seine qu'elles permettent de relier par des usages de promenade plaisante. Elles sont à préserver et à valoriser. Le patrimoine des jardins privés participe indirectement à la qualité de l'espace public. A la manière d'un « lutrin », il présente le paysage du coteau et offre un cadre particulièrement agréable aux promeneurs. Le maintien de cette qualité passe aussi par le soin apporté par chacun à sa propriété.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion



La côte de Gaillon au Val d'Herblay et la côte à Boivin à Corneilles-en-Paris : une articulation de la boucle de Seine à imaginer

Deux zones de projets peuvent être identifiées aux extrémités nord et sud de l'unité de paysage, l'une en bord de Seine au contact des plaines de Pierrelaye, l'autre au contact de l'unité du Parisis, vallée de Seine. Enjeu majeur dans l'articulation entre les unités de paysage, elles donnent la possibilité de continuités visuelles et de parcours entre les plaines et le rebord de Seine. Le devenir de ces zones doit passer par la formalisation d'un double projet de territoire à l'échelle intercommunale en plaçant la notion de « réseau de paysages » au cœur de la réflexion.

Plusieurs thématiques de paysage sont essentielles à la pleine appréhension du projet :

■ la lisibilité de la charpente naturelle à travers l'existence de réseaux d'ouvertures mettant en lien la plaine et le val de Seine, et la valorisation de son rebord en tant que belvédère sur la boucle de Saint-Germain ;

- la continuité des circulations douces, du bord de Seine aux plaines habitées, associée à l'accessibilité aux espaces publics majeurs et aux équipements publics, ainsi qu'à la possibilité de parcours au quotidien pour les habitants ;
- le traitement des franges urbaines sur ces ouvertures (évaluer la possibilité d'un « espace tampon » paysager support de promenades).

